

# Protocole déroulement de carrière, une Direction d'entreprise **a minima...**

# Juillet 2019

## Confusion entre carrière et salaire

*La CGT-RATP n'a pas besoin de comparaison avec d'autres entreprises de maintenance pour savoir que les salaires sont trop faibles à la RATP. Nous nous mobilisons d'ailleurs chaque année pour obtenir une revalorisation du point. La Direction a fait la comparaison... Et a été obligée d'admettre que nous avons raison. Mais devant la difficulté à recruter à cause de salaires trop faibles, la Direction fait fausse route en agissant sur le déroulement de carrière. Nous vous expliquons pourquoi la CGT-RATP ne signe pas l'accord déroulement de carrière.*

## Déroulement de carrière trop long avec la suppression des mesures de fin de carrière

Dès la première rencontre en audience, la Direction a proposé le passage automatique en niveau. Cette proposition nous a amené à construire des revendications nouvelles, reflétant les attentes des agents mais aussi collées au plus juste à la réalité sociale.

La Direction se calquait avec un allongement des carrière dû aux réformes des retraites en proposant un déroulement de carrière sur 39 ans pour

être au maximum de l'échelle. Nous nous y opposons avec force puisque la moyenne d'embauche est de 27 ans à la maintenance, ce qui implique qu'il faut en moyenne être âgé de 66 ans pour atteindre la maximum de la grille...

Nous revendiquons un maximum de 35 ans avec le maintien des mesures de fin de carrière afin de ne pas pénaliser les agents ayant des parcours atypiques.

## Stagnation pour les agents ayant 20 ans d'ancienneté !

Si le début de carrière bénéficie de passages automatiques assez rapides, il en est tout autrement pour la fin de celle-ci. Plus nous sommes anciens dans l'entreprise, plus notre carrière stagne. Autrement dit, plus nous avons l'expérience, l'expertise, le savoir-faire et moins nous sommes reconnus par l'entreprise sur notre déroulement de carrière. Cela oppose, de fait, les «anciens» et les jeunes arrivants.

## Distribution de points, bien loin des possibilités de l'entreprise

La CGT ne peut s'inscrire dans le système de points proposé via la mise en place de redistribution de performance par département. L'enveloppe financière correspondante sera aléatoire et inégale suivant les départements, soumis à des critères de résultats pas acceptables (ex : accident de travail). Le versement aux agents concernés (4%) sera très insuffisant comparé aux 30 points dans certains secteurs de l'entreprise, permettra une différence de salaire et une perte de repères collectifs...

# POUR LA 1<sup>ÈRE</sup> FOIS LA CGT-RATP NE SIGNE PAS LE PROTOCOLE D'ACCORD !

C'est historique, ce n'était encore jamais arrivé. La CGT-RATP, après avoir consulté les militants, a pris la décision de ne pas signer le protocole sur le déroulement de carrière.

Nous estimons que l'accord laisse trop d'agents sans perspective d'une amélioration de leur déroulement de carrière.

Avec la fin de la qualification rectifiée et des mesures fin de carrière, les agents ayant un avis défavorable seront pénalisés durant toute leur carrière.

De plus, les dispositifs de fin de « nuit » disparaissent de fait et ne sont pas remplacés.

Encore une fois, la Direction propose un protocole a minima.

Au vu des résultats de l'entreprise et des départements de maintenance, nous estimons

que la Direction affiche un certain mépris vis à vis des agents.

Le déroulement de carrière est la reconnaissance de la montée en compétence des agents, de leur savoir-faire, de leur expérience et de leur capacité à transmettre tout ceci aux nouveaux agents.

En aucun cas il ne doit servir à combler le manque de pouvoir d'achat lié à un salaire trop faible. La Direction aurait pu faire le choix, concernant les salaires, d'augmenter les coefficients de grille. Nous estimons que l'entreprise peut financer jusqu'à 30 points les coefficients, c'est à dire une augmentation d'environ 180€ à chacun.

Peut-être y aurait-il plus de volontaires pour intégrer les services de maintenance avec cette mesure ?

la  
**cgtr**  
RATP  
GISO

**GISO CGT RATP**  
**85 RUE CHARLOT**  
**75003 PARIS**



[www.maintenance.cgt-ratp.fr](http://www.maintenance.cgt-ratp.fr)



**GISO CGT RATP**